



DÉCISION

RBM/BOM/2010/DEC.1

28 MAI 2010

Document provisoire

Diffusion générale

Anglais, Français

Réunion du Conseil du RBM - Genève 12-14 mai 2010

Décisions du Partenariat RBM, 18^{ème} réunion du Conseil



I. Session 1

I.I. Adoption de l'ordre du jour de la 18^{ème} réunion du Conseil

- Le Conseil adopte l'ordre du jour avec l'élément supplémentaire suivant proposé par la délégation du secteur privé : Amendement proposé du règlement intérieur du Partenariat RBM afin de fournir un échéancier pour la soumission des documents préliminaires. Les documents préliminaires, y compris les points de décision ainsi que l'ordre du jour doivent être mis à la disposition des membres du Conseil au plus tard 10 jours avant la réunion en elle-même, et aucun changement ne doivent y être apportés a posteriori. Ceci permettra aux délégations de préparer leurs interventions ainsi que leur réponse à présenter au Conseil.

L'ordre du jour a été adopté avec ce changement.

I.II. Comptes-rendus de la 17^{ème} réunion du Conseil

- Les comptes-rendus de la 17^{ème} réunion du Conseil du Partenariat RBM sont approuvés sans être modifiés.

I.III. Rapport des actions entreprises

- Le rapport des actions entreprises, tel qu'il a été présenté par le Directeur exécutif du Partenariat RBM, a été entendu et sera compilé avec le compte-rendu de la réunion.

II. Session 2

II.I. Rapport du Comité exécutif

- Le rapport du Comité exécutif (CE), tel qu'il a été présenté par le président du CE, a été entendu et sera complété avec le compte-rendu de la réunion. Chaque groupe d'intérêt doit désigner de nouveau un représentant pour le Comité exécutif.

II.II. Déclaration financière du Secrétariat

- Le Conseil prend note de la déclaration financière annuelle du Partenariat RBM 2009 certifiée par le chef comptable de l'OMS(Annexe 1). Le chef comptable sera sollicité afin de fournir des informations plus détaillées pour la prochaine réunion du Comité de Finance (CF) prévu en juin 2010.
- En outre, le Conseil prend note des déclarations des recettes, des dépenses, des fonds disponibles / flux de trésorerie et de l'ajustement budgétaire pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2010 (Tableau 1Y-5Y).
- Le Conseil demande au Secrétariat, avec l'aide du Comité des Finances, de soutenir les co-présidents du groupe de travail (GT) pour qu'ils s'assurent que les GT assument bien leurs tâches consistant à réaliser des rapports financiers pour les contributions directes et les dépenses hors du compte RBM/OMS.

II.III. Rapport du Comité financier

- Le Conseil demande au adopte le rapport du Comité financier ; il sera complété avec les comptes-rendus de réunion.
- Demande au Comité Financier de préparer un projet de politique budgétaire exhaustive qui sera examiné par le Comité exécutif et soumis au vote du Conseil par voie électronique. Celui-ci servira à guider la révision budgétaire de 2011 et aux autres développements budgétaires biennaux.
- Demande au Secrétariat d'accomplir les tâches restantes afin que le Comité Financier puisse présenter les progrès réalisés au Comité exécutif en même temps que son rapport pour le deuxième trimestre 2010, et rendre des comptes à la 19ème réunion du Conseil.
- Approuve l'actualisation de la Section 4.4 du cadre conceptuel opérationnel du Partenariat RBM pour faire du Comité Financier un comité permanent au Conseil.
- Demande au CF de mener des discussions avec le Secrétariat du Partenariat RBM et l'OMS pour trouver une façon d'accéder aux données financières et d'améliorer leur exactitude.
- Valide la décision du Directeur exécutif de procéder à un audit interne spécifique au Partenariat RBM en 2010

II.IV. Comité 2010

- Le rapport du Comité 2010 a été entendu et il sera complété avec le compte-rendu de la réunion.

III. Session 3

III.I. Rapport du groupe d'action 2

- Prend note du rapport du groupe d'action sur les démarches effectuées pour la mise en œuvre des recommandations présentées à la 17ème réunion du Conseil.
- Prend note du rapport du groupe d'action concernant l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du GMAP sur 2010 à 2015.
- Prend note des recommandations relatives à l'établissement des hypothèses de planification pour le PTP 2011-2012 avec un délai d'un mois.
- Approuve les ICP du Partenariat recommandés par le groupe d'action dans ce rapport.
- Approuve les modèles de rapport pour la performance et les déclarations financières.
- Prend note du processus de déclaration financière mensuelle pour les SRN et les groupes de travail, tel que recommandé par le Comité Financier et approuvé par le Conseil en mai 2009.
- Approuve les rapports de performance trimestriels pour les groupes de travail, avec une révision dans six mois de ce processus par le Comité Financier élargi. Le Comité rendra compte au Conseil lors de sa 19ème réunion.
- Approuve les rapports de performance mensuels pour les SRN, avec une révision dans six mois de ce processus par le Comité Financier élargi. Le Comité rendra compte au Conseil lors de sa 19ème réunion.
- Approuve le projet de cahier des charges pour les mécanismes du Partenariat, tel que recommandé par le groupe d'action dans ce rapport.
- Prend note du rapport du groupe d'action sur les progrès réalisés en vue d'aligner le fonctionnement des SRN et des points focaux avec les décisions prises lors de la 17ème réunion du Conseil.
- Approuve la structure et le processus de responsabilisation pour les points focaux des SRN, tels que recommandés par le groupe d'action dans ce rapport.
- Adopte l'option 1 (« Ajouter le suivi de la performance et l'actualisation au mandat existant du CF ») comme mécanisme pour maintenir le cadre de responsabilisation, les ICP, le cahier des charges des mécanismes, etc.
- Approuve la révision du cahier des charges actuel du MERG pour tenir compte du fait que l'OMS occupera l'un des deux postes de co-président.

- Demande au Secrétariat de mettre à jour le cadre conceptuel opérationnel par rapport aux groupes de travail et aux réseaux sous-régionaux.
- Décide que le Comité Financier s'appellera désormais « Comité de finance et de performance (CFP) »
- Met fin au mandat du Groupe d'action 2.

III.I. Rapport du groupe d'action 1

- Demande que les implications budgétaires éventuelles liées à la mise en œuvre de la stratégie soient communiquées dans le cadre du document stratégique et que les partenaires apportent un soutien financier direct à l'élaboration de la stratégie.
- Recommande un seul groupe de travail appelé Groupe de travail sur la mobilisation des ressources (RMWG) avec plusieurs axes de travail, dont un consacré à l'Analyse économique (EAW), et approuve une période intérimaire pendant laquelle le EAW travaillerait sur ses projets en cours jusqu'à sa complète intégration dans le nouveau RMWG avant la 19ème réunion du Conseil.
- Approuve le cahier des charges proposé pour le RMWG (Annexe 2 du document de pré-lecture du Groupe d'action 1).
- Demande au Directeur exécutif, au Président du Conseil et au Président du CF de proposer des membres.
- Met fin au mandat du Groupe d'action 1.

III.I. Rapport du groupe d'action 3

- Adopte le rapport du Groupe d'action 3.
- Vu le changement de mandat du Groupe d'action 3, accepte de reconstituer le groupe avec de nouveaux membres et un nouveau président, avec le maintien des membres existants au sein du groupe reconstitué.
- Confie au Groupe d'action 3 le soin d'exercer un contrôle sur le cahier des charges du consultant en gestion des connaissances, le choix du consultant et l'élaboration d'une stratégie pertinente en matière de gestion des connaissances pour le Partenariat RBM.
- Confie à l'OMS et au Vice-président du Conseil le soin de former un groupe de recherche pour trouver un nouveau président pour le Groupe d'action 3 (voir suite page 29).
- Au regard du chevauchement potentiel entre les questions de responsabilité et la stratégie en matière de gestion des connaissances, recommande que la nouvelle composition du groupe inclut des représentants du Groupe d'action 2.
- Note que le rapport du Groupe d'action 3 n'implique aucun budget supplémentaire.

IV. Session 4

IV.I. Plan de travail du Partenariat RBM

- Recommande que les efforts de mobilisation des ressources soient axés sur les plans de travail non financés.
- Adopte la politique / le processus concernant les modifications du Plan de travail du Partenariat à mi-parcours

V. Session 5

V.I. Le renforcement des systèmes de santé (Zambie)

- Le Conseil reçoit la présentation faite par la Zambie sur le renforcement des systèmes de santé à travers les financements de la lutte contre le paludisme.

V.II. Des technologies innovantes (Tanzanie)

- Le Conseil reçoit la présentation faite la Tanzanie sur l'amélioration du contrôle du paludisme grâce à des technologies innovantes.

V.III. Endiguer la propagation de la résistance aux médicaments (OMS/GMP)

- Le Conseil valide l'engagement ministériel concernant l'interdiction effective des monothérapies à base d'artémisinine par voie orale, qui se trouve dans le document BOM.18/2010/SUB.3

VI. Session 6

VI.I. Résolution sur la pré-qualification et la production locale en Afrique

- Le Conseil adopte la résolution relative à la fabrication d'ACT dans les pays endémiques, telle que soumise par le Kenya et avec les modifications acceptées lors des délibérations du Conseil.

VI.II. Résolution sur le renforcement des systèmes de santé (HSS)

- Le Conseil demande que la résolution ne se limite pas aux partenariats de lutte contre les maladies (UNAIDS, Halte à la tuberculose, GAVI, diarrhée, pneumonie, etc.) et prévoit un dialogue avec l'Alliance mondiale pour les personnels de santé et d'autres partenaires.
- Le Conseil demande au Secrétariat de réunir un groupe de rédaction incluant le secteur privé mais aussi d'autres groupes d'intérêt, pour finaliser la résolution et la transmettre au Conseil pour un vote électronique dans une semaine.

VI.III. Amendement proposé du règlement intérieur du Partenariat RBM

- Le Conseil adopte l'amendement complet ci-dessous afin de l'inclure dans le règlement intérieur du Partenariat RBM :

« Les statuts doivent être modifiés pour inclure une section sur les documents du Conseil stipulant que les documents qui n'auront pas été soumis au Conseil au complet 10 jours avant la réunion de celui-ci ne pourront pas être acceptés au Conseil. Si les pré-lectures relatives à un dossier figurant à l'ordre du jour n'ont pas été soumises passé ce délai, le dossier doit être retiré de l'ordre du jour provisoire. Des révisions ne pourront pas être apportées à des pré-lectures déjà soumises au Conseil. Il ne sera possible de déroger à cette règle qu'avec l'autorisation du CE. Les motions spéciales devront être soumises avant la session d'ouverture du dernier jour de la réunion du Conseil, pour être examinées à la fin de la session finale du Conseil avant le chapitre "Autres sujets" »

Les motions ad hoc doivent être soumises à la session d'ouverture du dernier jour de la réunion du Conseil et elles seront alors discutées à la fin de la dernière session du Conseil avant les questions diverses.

VI.IV. Élection du vice-président du Conseil RBM

- Le Conseil réélit Mathew Lynch comme vice-président du Conseil du Partenariat RBM pour un deuxième mandat de 2 ans.

VI.V. 19^{ème} réunion du Conseil RBM (lieu et dates)

- Le Conseil tiendra sa 19^{ème} réunion du 6 au 8 décembre 2010 à Lusaka, en Zambie.